

# **Charte du bon randonneur/bivouaqueur**

Randonner, c'est parcourir, traverser des lieux où vivent d'autres personnes mais aussi des animaux, des plantes. C'est passer, profiter de ce que la nature, les générations passées...et actuelles nous ont légué (un monument, un arbre ou même un banc).

Il est important de respecter tout cela et donc de rappeler certaines règles de bases. La liste ci-dessous est non exhaustive et trouve son inspiration dans la charte du randonneur de la Fédération Francophone de Randonnée.

## **J'emporte mes déchets et je quitte les lieux sans laisser de trace de mon passage**

Conseil qui coule de source et pourtant nécessaire... Prévoyez un sac pour emporter vos déchets. Laisser traîner ses déchets, c'est altérer la qualité du lieu, impacter négativement l'environnement. Pensez aussi à reprendre avec vous vos déchets organiques. Même s'ils peuvent se décomposer, ils peuvent modifier les habitudes des animaux sauvages et/ou les rendre malades. Pour le papier toilette (et seulement du papier toilette !), veillez à bien l'enterrer afin qu'il ne soit plus visible.

## **Je reste sur les sentiers ouverts à cet effet**

Même en forêt. Il s'agit d'une obligation légale. N'oubliez pas que de nombreux sentiers que vous allez parcourir sont des servitudes publiques de passage sur propriété privée. Cela veut dire que vous avez le droit de traverser cette propriété, mais que vous devez rester sur le sentier. Quitter le sentier, c'est entrer dans la propriété d'une autre personne.

## **Je garde mon chien en laisse**

Dans les forêts wallonnes, il s'agit d'une obligation. Nous considérons (presque) tous que notre chien est gentil et qu'il ne fera pas de mal, mais d'autres promeneurs peuvent en avoir peur. De plus, les autres animaux peuvent le percevoir comme un prédateur !

## **Je suis attentif lorsque je suis amené à traverser une prairie**

De nombreux sentiers publics traversent les prairies. Vous avez théoriquement le droit d'y aller, mais soyez attentifs à ne pas gêner le bétail qui s'y trouve. Avant de vous y engager, vérifiez s'il y a un taureau, une vache avec un jeune veau. Si c'est le cas, pensez à peut-être prendre un autre itinéraire. Faites un détour au besoin. Pour info également, il n'est pas toujours autorisé de traverser une prairie avec un chien. Enfin, veillez à toujours bien refermer les barrières derrière vous.

## **Je profite de la nature sans la "consommer"**

Nous sommes souvent tentés de cueillir un joli bouquet de fleurs. Elles sont pourtant beaucoup plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet. Et elles pourront en outre profiter au plus grand nombre. N'arrachez dès lors pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse, mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel. Cette règle peut être généralisée à tout ce que vous trouverez « joli » : une pierre, une borne, un tronc d'arbre.

## **Je respecte législation en vigueur**

C'est le code forestier qui régit la législation sur le domaine public et de nombreux panneaux sont placés sur les chemins et sentiers. Respectez-les. En cas de doute sur leur légalité, n'hésitez pas à contacter l'asbl Tous à Pied via [info@tousapied.be](mailto:info@tousapied.be). Vous pouvez aussi consulter notre article sur « Les différents types de panneaux » et sur « L'affichage en matière de chasse ».

## **Je respecte les autres usagers et je suis courtois**

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins et sentiers. Ils sont utilisés par les cyclistes, cavaliers, naturalistes, photographes, agriculteurs... Un bonjour, un salut sera toujours le bienvenu. Pensez « convivialité ».

## **Je m'installe là où c'est autorisé**

Le camping sauvage est interdit en Belgique. Pour la nuit, installez-vous uniquement chez des privés ayant accepté de vous accueillir. Les feux sont interdits sans l'accord de la personne qui vous reçoit.

## **Je reste discret pour préserver la quiétude des lieux**

Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère est rarement loin mais avec votre odeur, elle pourrait l'abandonner. Soyez discrets pour les animaux, mais aussi pour les autres utilisateurs des sentiers et les habitants.

**Enfin, je profite au maximum de cette expérience exceptionnelle et inoubliable !**